



Commune de VAUX LES PRÉS

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 13 février 2015

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés le vendredi 13 février 2015 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNIET, Maire, sur convocation en date du 6 février 2015.

Présents :

Gérard BOURQUIN, Bernard GAVIGNIET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Renée LEGUIN, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

Excusés : Thierry MOINE, pouvoir à Yannick MOREIRA.

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 30 janvier 2015.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

2- Proposition d'achat du chemin communal « sous le château » par la société Néolia section AC 130 pour 264m².

Pour passer à la phase opérationnelle des aménagements du futur lotissement « les jardins du château » la société Néolia doit être propriétaire de l'ensemble des parcelles. Toutes les acquisitions ont été régularisées à l'exception de l'actuel chemin communal à hauteur de l'arrêt de bus.

Pour régulariser la situation, la société sollicite la cession de la parcelle cadastrée AC 130 pour 264m². Ce chemin qui dessert également les terrains contigus au futur lotissement, sera maintenu en attente de la réalisation de la voirie du lotissement et un accès aux parcelles adjacentes sera prévu.

Il est proposé de céder ce terrain au prix fixé par l'administration des domaines, soit à 10,50 € le m².

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder à la société Néolia le chemin communal cadastré AC 130 pour une surface de 264m², et ce moyennant le prix fixé par les domaines, soit 10,50 € le m².

3- Attribution des marchés de travaux sur proposition de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la RD 216, de la route de Villers-Buzon et pour l'accessibilité des locaux mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le cabinet de maîtrise d'œuvre BEJ sollicité par la commune a étudié les offres émanant de différents prestataires ayant répondu aux appels d'offres (Bonneyoy, Dromard, Colas, Eurovia, Roger Martin, Clerc, Malpesa).

Pour les travaux de la route de Villers-Buzon, le cabinet BEJ propose de retenir le devis de la société Collas mieux disant, à 62.399 € TTC.

Les critères de jugement des offres sont : la valeur technique (organisation des prestations, moyens affectés au chantier, délais de travaux) retenue pour 50 % et le prix des prestations (retenu pour 50 %).

Le devis de Collas recueille la meilleure note globale par rapport aux 6 autres entreprises dont les devis s'échelonnent de 65.400 € TTC à plus de 100.000 € TTC.

Pour les travaux de la Grande rue (RD 2016), le cabinet BEI propose de retenir le devis de la société COLAS mieux disant à 82.745 TTC.

Le devis COLAS recueille la meilleure note globale par rapport aux 6 autres entreprises dont les devis s'échelonnent de 83.840 TTC à plus de 126.000 € TTC.

Pour les travaux d'accessibilité PMR de la mairie, la commission d'appels d'offres a étudié les devis proposés par 3 entreprises (FCE, ID-Verde, Albizia). La commission propose de retenir celui de l'entreprise ALBIZIA mieux disant à 32.000 € HT.

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal valide les choix d'entreprises présentés ci-dessus.

Il autorise le maire à signer les marchés de travaux et les pièces nécessaires à leur exécution.

4- Proposition d'adhésion à un groupement de commande pour l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée entre la commune de Serre les Sapins et les communes du Grand Besançon.

La loi handicap de 2005 et son décret d'application avaient prévu l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées, avec une limite de réalisation 31 décembre 2014.

Pour répondre au retard pris par les maîtres d'ouvrages (dont les communes) dans la réalisation de ces travaux, une ordonnance gouvernementale du 26-09-2014 a prévu un Agenda d'Accessibilité Programmée (« Ad'Ap ») qui s'impose à toutes les communes concernées. Ce dépôt d'Ad'Ap doit être effectué à la Préfecture avant le 26 septembre 2015. Sous pilotage de la commune de Serre les sapins, il est proposé d'adhérer à une convention constitutive du groupement de commande en vue de passer un marché d'élaboration des Ad'Ap. Ce marché à procédure adaptée est estimé à 180.000€ HT soit environ 2,90 € par habitant (communes de l'agglomération, hors ville de Besançon). Dans ce cadre, un bureau d'étude spécialisé en accessibilité aura pour rôle de mettre à jour les diagnostics d'accessibilité, de définir les stratégies de mises en œuvre des travaux et de formaliser les dossiers d'Ad'Ap.

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande et autorise le maire à la signer.

5- Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars.

En prévision des prochaines élections départementales des 22 et 29 mars, les permanences du bureau de vote se feront par plages de 2h00 selon tableau suivant et ce pour les deux tours de scrutin au cas où un second tour soit nécessaire.

08h00 à 10h00 : Nicolas RICHARD, Annie LAUZET, + 1 membre en attente

10h00 à 12h00 : Daniel GOUDIER, Yannick MOREIRA, Bernard MEMBRE

12h00 à 14h00 : Gérard BOURQUIN, Thierry MOINE, Catherine MOINE

14h00 à 16h00 : Renée LEGUIN, Michel JEANNIN, Isabelle VICKY

16h00 à 18h00 : Martine LAGRANGE, Philippe LACROIX, Daniel GROSJEAN

6 Encaissement d'un chèque de caution

Des dégradations ont été commises lors d'une récente location sur le mobilier et dans les locaux de la salle des fêtes André BELGY. Il a été décidé d'encaisser le chèque de caution de 1000 €.

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis favorable à l'encaissement du chèque de caution de l'association locataire.

Questions diverses

- **Commission communale des Impôts Directs (CCID) :** La CCID s'est tenue le 3 février. Examen des modifications intervenues en 2014 sur des propriétés bâties et non bâties. Les remarques de la commission ont été transmises à la DGFIP.
- **Recensement 2015 :** Le recensement se termine le 14 février. Taux de retour à ce jour 99,3 % dont 55 % par Internet. Nouvelle intervention de l'agent recenseur au domicile des deux dernières familles à recenser.
- **Archives communales:** Élimination prévue le 5 mars à l'usine d'incinération de Planoise.
- **Assainissement :** Concernant le problème des eaux pluviales entrant dans le réseau d'eaux usées : le réseau a été curé dernièrement... attendre une prochaine intempérie pour revoir si le problème persiste.
- **Eclairage :** Relance d'entreprise pour les travaux d'éclairage public. Possibilité d'ajouter quelques points d'éclairage. A revoir avec les entreprises.
- **Station d'épuration :**
- **Bâtiments :** Devis reçus pour les aménagements intérieurs des locaux de la mairie.
- **Environnement :** élagage des bois église : à inscrire au budget

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le 14 février 2015

1e Maire

B. GAVIGNET

